



Regroupement
Vigilance Mines
Abitibi-Témiscamingue



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CINQ ORGANISMES DEMANDENT AU MINISTRE DE SOUSTRAIRE TOUS LES 5161 CLAIMS MINIERS AFFECTANT LES ESKERS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Val-d'Or, le 25 mai 2022 – Cinq organismes régionaux et nationaux unissent leurs voix pour demander au ministre de l'Énergie et des ressources naturelles de mettre fin aux activités minières sur les 5161 claims couvrant entièrement ou en partie l'ensemble des eskers de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de soustraire sans délai les activités minières sur les eskers ne faisant actuellement pas l'objet de titres miniers. Une lettre officielle à cet effet assortie d'un délai de 30 jours a été envoyée au ministre ce matin par les représentants de Québec Meilleure Mine, d'Eau Secours, de l'Action boréale, du Regroupement vigilance mines de l'Abitibi et du Témiscamingue (Revimat) et de Mining Watch Canada.

Cette demande s'appuie notamment sur les articles 82 et 304 de la *Loi sur les mines* qui permettent au ministre de soustraire des territoires à la prospection, à la recherche, à l'exploration et à l'exploitation minières pour des motifs d'utilité et d'intérêt public. Les eskers sont des structures géologiques exceptionnelles qui doivent leur formation aux ères de glaciations et à des séquences uniques de sédimentation. Les eskers de l'Abitibi-Témiscamingue sont de surcroît réputés pour leurs capacités de filtrer, de retenir et d'emmagasiner les eaux qui y circulent, et sont particulièrement susceptibles d'abriter une biodiversité d'une grande richesse, parfois même endémique. Par leur porosité, les eskers sont fragiles et vulnérables aux transports de contaminants dans les eaux souterraines sur de grandes distances.

Bien qu'ils occupent moins de 7 % du territoire de la région, près de 60 % de la superficie des eskers est grevée entièrement ou en partie de claims. Le territoire visé par la demande des groupes représente à peine 4 % du territoire de la région, pour une superficie combinée de l'ordre de 2 600 kilomètres carrés.

Selon le Cadre écologique de référence du Ministère de l'Environnement du Québec, la province naturelle des basses-terres de l'Abitibi accuse un grave déficit en matière d'aires protégées (8,41 %), bien loin des cibles internationales et du Québec de 17 % par province naturelle avant 2020, et de l'objectif de 30 % d'ici 2030. Un frein majeur à l'atteinte de ces objectifs demeure le fait que la région soit largement couverte de titres miniers.

Cette demande conjointe intervient à la veille du [forum Esker 2022](#) organisé par la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue, qui se tiendra les 26 et 27 mai 2022 au campus de Val-d'Or de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et auquel prendront part les signataires.

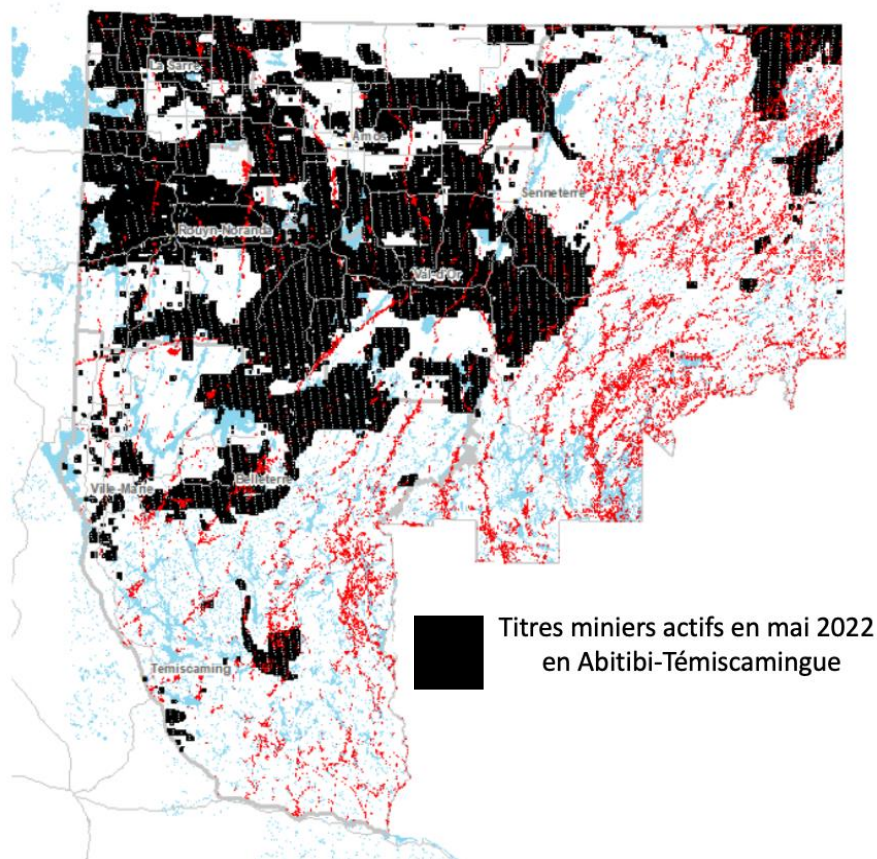
Citations :

« 5161 claims, ça peut sonner beaucoup, mais c'est bien peu à l'échelle de la région qui en compte plus de 28 000, et c'est le minimum pour réparer un non-sens historique. Il faut protéger ces eskers qui sont fragiles et uniques au monde à bien des égards », insiste Me Rodrigue Turgeon, avocat, porte-parole de Québec meilleure mine et Coresponsable du programme national de MiningWatch Canada

« Aussi exceptionnels et vitaux soient-ils, les eskers sont malheureusement grevés de titres miniers jusque dans les moindres recoins de la région. Il est grand temps d'inverser le cours des choses et d'enrayer cette menace pour la qualité des eaux souterraines pendant des générations à venir », Rébecca Pétrin, directrice générale d'Eau Secours

« Déclamer les eskers de la région, c'est beaucoup plus que de protéger les meilleures sources d'eau potable au monde. C'est aussi ouvrir toute grande la porte pour la création d'aires protégées qui aideront à sauvegarder des espèces animales et floristiques qui dépendent parfois de ces écosystèmes uniques », Henri Jacob, président de l'Action boréale

« Les eskers font la fierté et forgent l'identité des gens de l'Abitibi-Témiscamingue. Il est indiscutablement dans notre intérêt public de les protéger », Marc Nantel, porte-parole du Revimat

Carte des eskers et des titres miniers (claims) en l'Abitibi-Témiscamingue :

Données sur les eskers et les titres miniers (claims) en Abitibi-Témiscamingue :

Superficie de l'Abitibi-Témiscamingue grevée de titres miniers (2022, GESTIM)	1 426 673 ha 14 267 km²
Superficie des eskers en Abitibi-Témiscamingue (2022, MFFP)	443 275 ha 4 432 km²
Superficie des titres miniers couvrant entièrement ou en partie des eskers en Abitibi-Témiscamingue (2022, GESTIM)	261 972 ha 2 620 km²
Nombre de titres miniers en Abitibi-Témiscamingue (2022, GESTIM)	28 108
Nombre de titres miniers sur des eskers (mai 2022, Gestim)	5 161
Pourcentage de la superficie de l'Abitibi-Témiscamingue grevée de titres miniers (2022, GESTIM)	22,07 %
Pourcentage de la superficie de l'Abitibi-Témiscamingue couverte par des eskers (2022, MFFP)	6,86 %
Pourcentage du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue grevé de titres miniers couvrant entièrement ou en partie des eskers (2022, GESTIM et MFFP)	4,05 %
Pourcentage de la superficie des eskers grevés entièrement ou en partie de claims en Abitibi-Témiscamingue (2022, GESTIM et MFFP)	59,1 %

- 30 -

Source : MiningWatch Canada

Pour entrevue :

Me Rodrigue Turgeon, Québec Meilleure Mine et MiningWatch Canada : 819-444-9226,
rodrigue@miningwatch.caRébecca Pétrin, Eau Secours : 514-246-9075, rebecca.petrin@eausecours.org